

veiller à ce que le Canada demeure un pays de prédilection pour les investisseurs souhaitant desservir l'ensemble du marché nord-américain.

L'ancien premier ministre a signé l'Accord de libre-échange nord-américain en décembre dernier parce que nous avons atteint ces trois objectifs. Aux termes de l'accord, les droits de douane mexicains et d'autres barrières commerciales, comme les prescriptions de licence, qui sont beaucoup plus rigoureux que ceux du Canada, seront éliminés.

Les biens et services canadiens bénéficieront, effectivement, d'un meilleur accès aux marchés en expansion du Mexique. Ce fait revêt une importance particulière pour le secteur automobile du Canada, qui va pouvoir obtenir l'accès à un marché qui, à toutes fins utiles, lui était fermé avant la négociation de l'ALENA.

Pour les Canadiens, l'une des améliorations les plus importantes découlant de l'ALENA tient au fait qu'il est beaucoup plus facile de déterminer les produits qui peuvent obtenir un accès préférentiel aux marchés des États-Unis et du Mexique. Vient appuyer ce système l'amélioration des formalités douanières, qui facilitera la tâche des exportateurs canadiens aux frontières des États-Unis comme du Mexique. Un autre avantage réside dans l'accès que les entreprises canadiennes ont obtenu, grâce à l'ALENA, aux marchés publics américains et mexicains, d'une valeur de dizaines de milliards de dollars, débouchés potentiels qui n'existaient absolument pas pour elles avant l'ALENA.

Un accès sûr et garanti au plus important marché du monde, plus les avantages d'une main-d'oeuvre très qualifiée et possédant un niveau élevé d'éducation, font du Canada un pays alléchant pour les investisseurs. Les exportateurs canadiens vont se trouver en mesure de faire concurrence aux producteurs américains dans des conditions plus égales au fur et à mesure que de nouveaux débouchés se présenteront sur les marchés à travers l'Amérique du Nord. Cela donne aux investisseurs plus de motifs que jamais de choisir le Canada.

Le Parlement du Canada, conscient des retombées bénéfiques de l'ALENA pour les Canadiens, a déjà approuvé la loi de mise en oeuvre de cet accord. Il s'agissait de l'étape qui permet maintenant aux gens d'affaires canadiens de prendre des initiatives et de préparer la façon dont ils tireront parti des nouveaux débouchés ouverts par l'ALENA aux États-Unis et au Mexique.

Entre temps, nous négocions des accords parallèles afin de rehausser la coopération dans les domaines de l'environnement et du travail en guise d'appoint à l'ALENA, lequel va déjà plus loin que tout autre accord commercial dans le traitement de ces questions importantes. Le Canada se réjouit de ce que l'occasion lui soit donnée d'offrir une meilleure protection aux travailleurs et à l'environnement. De fait, dès avril 1992, pendant la négociation de l'ALENA, le Canada a proposé l'établissement de ce qu'on appelle maintenant la Commission